

mots après " que " et d'insérer les suivants " *cette Chambre s'est entièrement acquittée de ses fonctions constitutionnelles à l'égard de l'acte qui forme le sujet de l'adresse et mémoire actuellement devant elle.*"

La Chambre s'est divisée sur la question, et les noms ont été pris comme suit :

Pour

Messieurs *Young, Le Procureur Général, Mure, Frobisher et Pyke.*

Contre

Messieurs *Fortin, Martineau, Taschereau, Caron, Bertelot, Planté, Ferreol Roy, Le Gendre, Bedard et Turgeon.*

Ainsi elle a passé dans la négative.

Et la question étant mise sur la motion de *Mr. Turgeon*, la Chambre s'est encore divisée :

Pour 10

Contre 5

Et y ayant une majorité pour l'affirmative,

RESOLU, que cette Chambre concoure dans la dite Adresse à sa Majesté telle qu'amendée, et aussi dans le dit Mémoire.

*Mr. Bedard* a proposé, secondé par *Mr. Turgeon*, que l'humble Adresse et Pétition à sa Majesté, et le dit Mémoire, soient grossoyés et signés par *Mr. l'Orateur*.

La Chambre s'est divisée sur la question :

T 2

Pour